

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 21 mars 2026

Compte rendu des décisions du Maire prises depuis la dernière séance du Conseil Municipal au titre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

N°24 du 10 février 2026 : Renouvellement d'une concession de terrain dans le Cimetière Onet Village

Décision relative au renouvellement de la concession de 5,00 m² superficiels accordée le 23 janvier 2001 à Monsieur L. P. sous le numéro 209 R1 ONET à compter du 24 janvier 2031, pour une durée de 30 années et expirant le 23 janvier 2061.

Le renouvellement est accordé moyennant la somme totale de 730,00 € (sept cent trente euros) qui a été versée dans la caisse du receveur municipal suivant quittance N°P14 B du 10 février 2026.

Le renouvellement par Madame B. C. ayant-droit du concessionnaire, est effectué pour l'ensemble des successeurs et/ou ayants-droit du concessionnaire originel.

N°25 du 11 février 2026 : Signature avec l'entreprise Aveyron Tarn Nuisibles, d'un contrat de dératisation et de désinsectisation des bâtiments communaux « cuisine centrale », « restaurant scolaire Pierre Puel » et « restaurant scolaire des Genêts »

Décision relative à la signature d'un contrat avec l'entreprise Aveyron Tarn Nuisibles définissant les modalités de mise en application de la campagne annuelle de dératisation et de désinsectisation des bâtiments communaux « cuisine centrale », « restaurant scolaire Pierre Puel » et « restaurant scolaire des Genêts ».

Le contrat prend effet à compter du 02/01/2026, pour une durée de 1 an et pourra être reconduit 3 fois, par tacite reconduction.

Le montant de la prestation annuelle est de 492 € TTC.

N°26 du 11 février 2026 : Signature avec l'entreprise Aveyron Tarn Nuisibles, d'un contrat de dératisation et de désinsectisation du bâtiment communal « centre technique »

Décision relative à la signature d'un contrat avec l'entreprise Aveyron Tarn Nuisibles définissant les modalités de mise en application de la campagne annuelle de dératisation du bâtiment communal « Centre Technique ».

Le contrat prend effet à compter du 02/01/2026, pour une durée de 1 an et pourra être renouvelé 3 fois, par tacite reconduction.

Le montant de la prestation annuelle est de 200 € HT soit 240 € TTC, pour 2 passages par an.

N°27 du 11 février 2026 : Signature avec l'entreprise Aveyron Tarn Nuisibles, d'un contrat de dératisation et de désinsectisation des bâtiments communaux « le Patio » et « le Toucan »

Décision relative à la signature d'un contrat avec l'entreprise Aveyron Tarn Nuisibles définissant les modalités de mise en application de la campagne annuelle de dératisation et de désinsectisation des bâtiments communaux « le Patio » et « le Toucan ».

Le contrat prend effet à compter du 02/01/2026, pour une durée de 1 an et pourra être renouvelé 3 fois, par tacite reconduction.

Le montant de la prestation annuelle est de 248 € HT soit 297,60 € TTC, pour 4 passages par an.

N°28 du 11 février 2026 : Contrat de mise à disposition du logiciel LOCAL NOVA pour le pôle des Finances entre la société LOCALNOVA et la Ville d'Onet-le-Château

Décision relative à la signature avec la société LOCALNOVA d'un contrat fixant les modalités de mise à disposition (hébergement, support et assistance) du logiciel LOCAL NOVA.

Le contrat débute le 1^{er} janvier 2026 pour une durée de 1 an et sera reconduit tacitement par période annuelle pour une période n'excédant pas 4 ans soit jusqu'au 31/12/2029.

Le montant annuel est de 2 450.00 € HT.

N°29 du 12 février 2026 : Signature d'un bail professionnel pour la location d'un bureau au sein du local social-santé sis rue des Fauvettes à Onet-le-Château avec le Docteur SEKKIOU OMAR

Décision relative à la signature d'un bail professionnel concernant la location d'un bureau de 30 m², sis 4 rue des Fauvettes, 12 850 ONET-LE-CHATEAU, avec le Docteur OMAR SEKKIOU, médecin psychiatre, pour l'exercice de son activité pour un montant mensuel hors charge de 108 €.

Le bail inclut la salle de réunion située au 17, rue des Fauvettes, dont le loyer est partagé entre les locataires du local. Le bail est consenti pour une durée allant du 1^{er} mars 2026 au 31 décembre 2029. Le local est sera partagé avec un autre médecin psychiatre.

N°30 du 13 février 2026 : Contrat de maintenance du logiciel ESTELLE pour le RPE entre la société LOGIDOC et la Ville d'Onet-le-Château

Décision relative à la signature avec la société LOGIDOC d'un contrat fixant les modalités de maintenance et de support du logiciel ESTELLE.

Le contrat débute le 1^{er} février 2026 pour une durée de 1 an et sera reconduit tacitement par période annuelle dans la limite de trois reconductions.

Le montant annuel est de 80 € TTC.

N°31 du 13 février 2026 : Responsabilité civile : chute d'un arbre dans la cour de la MAM l'Arche des Frimouss, 9 rue du Stade à Onet-le-Château le 22/12/2025 - Remboursement du préjudice subi

Décision relative à l'indemnisation de la MAM l'Arche des Frimouss, située 9 rue du Stade à Onet-le-Château et représentée par Madame Angélique DUPUIS pour un montant de 286,24 € TTC suite à la chute d'un arbre dans la cour intérieure de la MAM, ayant causé des dommages sur les jeux extérieurs.

Les crédits sont inscrits au budget principal nature 62878.

N°32 du 13 février 2026 : Signature d'un avenant n°1 au marché de travaux pour la restauration des parements extérieurs (courtines, donjon, cour) et la restitution des circulations de la cour du Château d'Onet Village - Phase 1 pour le lot 3 : serrurerie

Décision relative à la signature d'un avenant n°1 au marché MAPA n°2024-17 relatif au marché de travaux pour la restauration des parements extérieurs (courtines, donjon, cour) et la restitution des circulations de la cour du Château d'Onet Village pour le lot n°3 : serrurerie, signé avec la société VALLUX pour montant de 4 400€ HT sur la tranche optionnelle n°1 : courtine ouest, élévations sud et ouest, cour, passerelles, représentant une augmentation totale de 10,14%.

Le montant de tranche optionnelle n°1 est portée à 45 453,00€ HT

N°33 du 16 février 2026 : Convention de mise à disposition de deux emballages de gaz industriel, pour le service technique municipal

Décision relative à la signature, pour une durée de 3 ans, à compter du 1^{er} mars 2026, avec la société LINDE France SA, une convention fixant les modalités de mise à disposition de deux emballages de gaz industriel, pour le service technique municipal.

Le montant de la location annuelle est de 574.80 € HT soit 689,76 € TTC.

N°34 du 16 février 2026 : Attribution de l'aide financière du Programme d'Accompagnement des Etudiants Castonétois à Monsieur A.R.

Décision relative à l'attribution à Monsieur A.R., poursuivant ses études en Master mention Biologie santé parcours biologie intégrative et toxicologie à l'Université de Toulouse – 31 062 TOULOUSE, d'une aide financière de 350 (trois cent cinquante) euros.

N°35 du 16 février 2026 : Attribution de l'aide financière du Programme d'Accompagnement des Etudiants Castonétois à Monsieur K.F.

Décision relative à l'attribution à Monsieur K.F, poursuivant ses études en Master Ingénieur spécialité Génie Civil, à l'Institut National des Sciences Appliquées – 31 400 TOULOUSE, d'une aide financière de 350 (trois cent cinquante) euros.

N°36 du 16 février 2026 : Attribution de l'aide financière du Programme d'Accompagnement des Etudiants Castonétois à Madame L.C.

Décision relative à l'attribution à Madame L. C., poursuivant ses études en 4^{ème} année à l'Institut de Formation en Masso Kinésithérapie (IFMK) – 31 300 TOULOUSE, d'une aide financière de 350 (trois cent cinquante) euros.

N°37 du 16 février 2026 : Attribution de l'aide financière du Programme d'Accompagnement des Etudiants Castonétois à Monsieur A.G.

Décision relative à l'attribution à Monsieur A.G., poursuivant ses études en Master Droit de l'Environnement et de l'Urbanisme, à l'Université Perpignan Via Domitia – 66 860 PERPIGNAN, d'une aide financière de 350 (trois cent cinquante) euros.

N°38 du 16 février 2026 : Attribution de l'aide financière du Programme d'Accompagnement des Etudiants Castonétois à Madame N.P.

Décision relative à l'attribution à Madame N.P., poursuivant ses études Master Transport, Logistique et Commerce à KEDGE Business School – 13 009 MARSEILLE, d'une aide financière de 350 (trois cent cinquante) euros.

N°39 du 16 février 2026 : Attribution de l'aide financière du Programme d'Accompagnement des Etudiants Castonétois à Monsieur E.P.

Décision relative à l'attribution à Monsieur E.P., poursuivant ses études en MBA Manager Marketing et Communication / Option mode et luxe à STUDIO M/STUDIO MERCIER/ESIMODE – 31 100 TOULOUSE, d'une aide financière de 350 (trois cent cinquante) euros.

N°40 du 16 février 2026 : Attribution de l'aide financière du Programme d'Accompagnement des Etudiants Castonétois à Madame A.G.

Décision relative à l'attribution à Madame A.G., poursuivant ses études pour l'obtention du diplôme de Formation Approfondie Sciences Maïeutiques à la Faculté de Médecine Montpellier-Nîmes – 34 090 MONTPELLIER, d'une aide financière de 350 (trois cent cinquante) euros.

N°41 du 16 février 2026 : Attribution de l'aide financière du Programme d'Accompagnement des Etudiants Castonétois à Madame A.M.

Décision relative à l'attribution à Madame A.M., poursuivant ses études en Master de Droit de l'Environnement, de l'Aménagement et de l'Urbanisme à la Faculté de Droit et des Sciences Économiques - 87 031 LIMOGES, d'une aide financière de 350 (trois cent cinquante) euros.

N°42 du 16 février 2026 : Attribution de l'aide financière du Programme d'Accompagnement des Etudiants Castonétois à Madame Y.M.

Décision relative à l'attribution à Madame Y.M., poursuivant ses études pour l'obtention du certificat de capacité d'Orthoptiste à la l'Université de TOULOUSE/Faculté de Santé – 31 062 TOULOUSE, d'une aide financière de 350 (trois cent cinquante) euros.

N°43 du 16 février 2026 : Attribution de l'aide financière du Programme d'Accompagnement des Etudiants Castonétois à Madame L.C.

Décision relative à l'attribution à Madame L.C., poursuivant ses études en Master Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation (MEEF) 1^{er} degré à l'Institut Supérieur de Formation de l'Enseignement Catholique 31 068 TOULOUSE, d'une aide financière de 350 (trois cent cinquante) euros.

N°44 du 16 février 2026 : Attribution de l'aide financière du Programme d'Accompagnement des Etudiants Castonétois à Madame M. L.

Décision relative à l'attribution à Madame M.L., poursuivant ses études en Master Biologie moléculaire et cellulaire à l'Université Paul SABATIER – 31 062 TOULOUSE, d'une aide financière de 350 (trois cent cinquante) euros.

N°45 du 16 février 2026 : Attribution de l'aide financière du Programme d'Accompagnement des Etudiants Castonétois à Monsieur V.S.

Décision relative à l'attribution à Monsieur V.S., poursuivant ses études en Préparation concours externe d'Approfondissement : Education physique et sportive à l'Université Jean Jaurès – 31 058 TOULOUSE, d'une aide financière de 350 (trois cent cinquante) euros.

N°46 du 16 février 2026 : Attribution de l'aide financière du Programme d'Accompagnement des Etudiants Castonétois à Monsieur C.D.

Décision relative à l'attribution à Monsieur C.D., poursuivant ses études pour l'obtention du titre RNCP37415 « Expert en conception et réalisation - Animation 3D et Effets Spéciaux », à l'Ecole Supérieure des Métiers Artistiques – 31 320 AUZEVILLE-TOLOSANE, d'une aide financière de 350 (trois cent cinquante) euros.

N°47 du 16 février 2026 : Attribution de l'aide financière du Programme d'Accompagnement des Etudiants Castonétois à Madame A.A.

Décision relative à l'attribution à Madame A.A., poursuivant ses études en Master Psychologie Sociale, du Travail et des Organisations (PSTO) à l'Université Aix-Marseille – 13 284 MARSEILLE, d'une aide financière de 350 (trois cent cinquante) euros.

N°48 du 16 février 2026 : Attribution de l'aide financière du Programme d'Accompagnement des Etudiants Castonétois à Madame I.O.

Décision relative à l'attribution à Madame I.O., poursuivant ses études pour l'obtention du diplôme de Formation Approfondie en Sciences Odontologiques à la Faculté de Chirurgie dentaire – 31 400 TOULOUSE, d'une aide financière de 350 (trois cent cinquante) euros.

N°49 du 16 février 2026 : Attribution de l'aide financière du Programme d'Accompagnement des Etudiants Castonétois à Monsieur P.T.

Décision relative à l'attribution à Monsieur P.T., poursuivant ses études en 1^{ère} année de formation d'ingénieur agronome à l'INP-Agro de TOULOUSE, d'une aide financière de 350 (trois cent cinquante) euros.

N°50 du 16 février 2026 : Attribution de l'aide financière du Programme d'Accompagnement des Etudiants Castonétois à Madame A.V.

Décision relative à l'attribution à Madame A.V., poursuivant ses études en Master 1 parcours Audit DSCG à Toulouse Business School – 31 068 TOULOUSE, d'une aide financière de 350 (trois cent cinquante) euros.

N°51 du 17 février 2026 : Signature avec la SCOP SARL Manufacture Languedocienne de Grandes Orgues, d'un contrat d'entretien de l'orgue de l'église Saint-Joseph l'Artisan

Décision relative à la signature d'un contrat avec la SCOP SARL Manufacture Languedocienne de Grandes Orgues définissant les modalités d'entretien de l'orgue de l'église Saint-Joseph l'Artisan.

Le contrat prend effet à compter du 01/02/2026, pour une durée d'1 an et pourra être renouvelé 3 fois, par tacite reconduction.

Le montant de la prestation annuelle est de 717,92 € HT soit 861,50 € TTC correspondant à 2 visites par an en tournée d'accords. Le prix hors taxe est basé selon le dernier indice IME connu (septembre 2025) et peut être revalorisé à la variation de celui-ci.

N°52 du 19 février 2026 : Signature d'une convention de formation exécutée dans les locaux de la collectivité d'Onet-le-Château

Décision relative à la signature d'une convention d'action d'acquisition, d'entretien et de perfectionnement des connaissances concernant le bruit et les bouchons d'oreilles acquis, à titre onéreux, et au profit de certains agents de la ville d'Onet-le-Château, avec Madame GAL Béatrice, représentante des laboratoires COTRAL, domicilié rue des Léopards, 14110 CONDE EN NORMANDIE.

La convention est conclue pour une durée de 3 heures (formation au bruit et empreinte de bouchons d'oreilles).

Le tarif de la formation par personnes présentes est de 20 € HT par agent, soit un total de 300 € TTC pour 15 agents.

La Ville s'engage à mettre gratuitement une salle située à la Mairie d'ONET-LE-CHATEAU.

N°53 du 20 février 2026 : Signature d'un contrat de location de la salle de La Baleine avec l'INU Champollion

Décision relative à la signature d'une convention de location avec l'INU Champollion – 35, avenue du 8 mai 1945 RODEZ, (12000), représenté par Madame Christelle FARENC en sa qualité de Directrice, ayant pour objet de définir les modalités de la convention de location de la salle de La Baleine le jeudi 16 avril 2026 pour l'organisation du gala de danse STAPS. En contrepartie de la location de la salle de La Baleine pour l'organisation de cette manifestation, INU Champollion s'engage à verser à la Ville la somme de 700 € TTC.

Un acompte de 350 € sera versé à la signature de la convention, le solde sera versé à l'issue de la manifestation.

N°54 du 20 février 2026 : Signature d'un contrat de cession avec SAS Citron Doré pour l'organisation d'un concert de l'artiste « Carbonne » à la Fête des Quatre Saisons

Décision relative à la signature d'un contrat de cession avec SAS Citron Doré représenté par Monsieur Samuel CAPUS, en sa qualité de Président, ayant pour objet de définir les modalités de cession et d'accueil d'un concert de l'artiste « Carbonne » le samedi 27 juin 2026 à 21h30, sur le parvis de l'Athyrium, pour une durée de 70 minutes.

Le coût global de la cession s'élève à 26 375,00 € TTC.

Un acompte de 13 187,50 € sera versé à la signature des contrats. Le solde d'un montant de 13 187.50 € sera versé à l'issue de la représentation. La Ville prendra également en charge les frais de restauration, l'hébergement et le transport de l'équipe artistique et technique durant le séjour.

N°55 du 23 février 2026 : Dommage aux biens - acceptation indemnité

Décision relative à l'acceptation du montant de l'indemnisation de l'assurance GROUPAMA concernant les dégâts occasionnés sur les volets du bâtiment de l'Athyrium, survenus, le 21 mai 2025, pour un montant complémentaire de 454,80€.

N°56 du 24 février 2026 : Signature d'une convention de formation exécutée dans les locaux de la collectivité d'Onet-le-Château

Décision relative à la signature d'une convention d'action d'acquisition, d'entretien et de perfectionnement des connaissances concernant le bruit et les bouchons d'oreilles acquis, à titre onéreux, et au profit de certains agents de la ville d'Onet-le-Château, avec Madame Béatrice GAL, représentante des laboratoires COTRAL, domiciliés rue des Léopards - 14110 CONDE EN NORMANDIE.

La convention est conclue pour une durée de 3 heures (formation au bruit et empreinte de bouchons d'oreilles).

Le tarif de la formation par personnes présentes est de 20 € HT par agent, soit un total de 300 € TTC pour 15 agents. La Ville s'engage à mettre gratuitement à disposition une salle située à la Mairie d'Onet-le-Château.

N°57 du 25 février 2026 : Renouvellement de l'adhésion au C.A.U.E. de l'Aveyron - année 2026

Décision relative au renouvellement de l'adhésion au C.A.U.E. de l'Aveyron pour l'année 2026 afin de bénéficier des différentes prestations offertes par cette association de service public. Le montant annuel de cette adhésion s'élève à 450 euros.

N°58 du 26 février 2026 : Signature et attribution des marchés de fourniture de vêtements de travail : Lot n°5 vêtements de travail pour la police municipale – Marché N°2026-04

Décision relative à la signature et l'attribution des marchés à bons de commande n°2026-04 relatif à la fourniture de vêtements de travail pour le lot n°5 – vêtements de travail pour la police municipale avec la société RIVOLIER, sise ZI les Collonges - 42 170 SAINT-JUST-SAINT-RAMBERT pour un montant maximum annuel de 5 500 € HT.

Les marchés sont conclus pour une durée d'un an renouvelable deux fois par reconduction tacite.

N°59 du 26 février 2026: Signature d'un avenant n°2 au marché de travaux pour la restauration des parements extérieurs (courtines, donjon, cour) et la restitution des circulations de la cour du Château d'Onet-Village - Phase 1 pour le lot : Menuiseries bois

Décision relative à la signature de l'avenant n°2 au marché MAPA n°2024-17, avec la société Atelier DRUILHET, pour montant de 770 € HT sur la tranche optionnelle n°1 : courtine ouest, élévations sud et ouest, cour, passerelles, représentant une augmentation totale de 1,47%.

Le montant de tranche optionnelle n°1 est porté à 118 627,00€ HT.

N°60 du 10 mars 2026: Signature d'une convention de résidence de travail avec la Troupe Théâtrale Les Mordus

Décision relative à la signature d'une convention de résidence de travail avec la Troupe Théâtrale Les Mordus sise 8, rue de Fleubert 78 650 BEYNES, représentée par Monsieur Pierre INGRE, ayant pour objet de définir les modalités de la convention de résidence de travail du lundi 23 au vendredi 27 mars 2026 à La Baleine.

La Ville s'engage à mettre gratuitement la salle de spectacle et son personnel à la disposition de la compagnie et à prendre en charge les coûts de bâtiment induits.

La Ville prendra également en charge les frais de restauration et d'hébergement de la compagnie.

N°61 du 10 mars 2026: Signature d'un contrat de location de la salle de La Baleine avec la Direction départementale UNSS Aveyron

Décision relative à la signature d'une convention de location avec la Direction départementale UNSS Aveyron sise 279, rue Pierre Carrère 12 000 RODEZ, représentée par Monsieur Lionel SOPENA en sa qualité de Directeur, ayant pour objet de définir les modalités de la convention de location de la salle La Baleine le mercredi 15 avril 2026 pour l'organisation d'une journée de rencontre académique de danse.

En contrepartie de la location de la salle de La Baleine pour l'organisation de cette manifestation la Direction départementale UNSS Aveyron s'engage à verser à la Ville la somme de 700 euros TTC.

N°62 du 11 mars 2026: Signature et attribution des marchés de fourniture de vêtements de travail - lot n°4 : vêtements de travail pour le service restauration – Marché N°2026-04

Décision relative à la signature et l'attribution du marché à bons de commande N°2026-04 relatif à la fourniture de vêtements de travail pour le lot n°4 : vêtement de travail pour le service restauration, avec la société Quincaillerie ANGLES sise Boulevard des Balquières – BP 3356 12033 RODEZ cedex 9 pour un montant maximum annuel du marché est de 2 800 € HT.

Les marchés sont conclus pour une durée d'un an renouvelable deux fois par reconduction tacite.

N°63 du 11 mars 2026: Convention de mise à disposition de l'accord cadre «Fournitures de licences et de services en ligne pour les systèmes d'information équipés de solutions Microsoft, et services bureautiques en ligne alternatifs » entre la centrale d'achat CANUT et la Ville d'Onet le Château

Décision relative à la signature, avec la centrale d'achat CANUT, d'une convention de mise à disposition de l'accord cadre « Fournitures de licences et de services en ligne pour les systèmes d'information équipés de solutions Microsoft, et services bureautiques en ligne alternatifs ».

La convention entre en vigueur à compter de la signature par CANUT et prend fin de manière automatique à la plus proche de l'une des dates suivantes : au terme normal ou anticipé de l'accord-cadre ou à la date d'envoi de la décision de résiliation de la part de la commune.